

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

22 mai 2024

---

ORIENTATION POUR LA SOUVERAINETÉ EN MATIÈRE AGRICOLE ET  
RENOUVELLEMENT DES GÉNÉRATIONS EN AGRICULTURE - (N° 2600)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

**SOUS-AMENDEMENT**

N° 5562

présenté par  
Mme Pochon et les membres du groupe Écologiste - NUPES  
à l'amendement n° 3573 de M. Sala

-----

**ARTICLE 8**

À la fin de l'alinéa 4, substituer aux mots :

« au moins 25 % de surfaces agricoles utiles en agriculture biologique en 2030 »

les mots :

« d'ici le 1<sup>er</sup> janvier 2027, l'objectif d'affectation de 18 % de la surface agricole utile à l'agriculture biologique, au sens du même article L. 641-13, et d'ici le 1<sup>er</sup> janvier 2030, l'objectif d'affectation de 25 % de la surface agricole utile à l'agriculture biologique ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Cet amendement vise à réintégrer les objectifs d'affectation de la SAU à l'agriculture biologique après leur suppression lors de l'adoption de l'article 1.